

Information et communication de l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – Année 2026 (au titre de l'année 2025)

Conformément aux dispositions de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, Greenyard Frozen Comines publie son Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Pour l'année 2026 (calculé sur les données de l'année 2025), l'index obtenu n'est pas calculable, car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

Détail des indicateurs :

- Écart de rémunération entre les femmes et les hommes : [-/40] – Incalculable
- Écart de taux d'augmentations individuelles : [35/35]
- Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : [-/15] – Incalculable
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : [0/10]

Total des points obtenus : 35 / 100

La direction